

Assurance temporaire / Prêt de véhicule

Il s'agit de véhicules de membres des Scouts et Guides de France ou de personnes mettant à disposition leur véhicule personnel pendant les activités ou les camps scouts.

En France, il existe une obligation légale pour le propriétaire du véhicule de l'assurer et l'association ne peut se substituer à cette obligation. C'est donc en principe l'assurance du véhicule qui prendra en charge tout sinistre corporel ou matériel survenu aux biens, aux tiers, au véhicule ou aux passagers (qu'ils soient ou non membres des Scouts et Guides de France).

Par conséquent en cas de prêt, il faut vérifier que la police d'assurance du véhicule couvre bien tous conducteurs et tous dommages au véhicule (tous risques) et le cas échéant :

- voir avec l'assureur du véhicule s'il est possible de souscrire une extension temporaire de garantie "tous risques" pour les véhicules assurés au tiers, jeunes conducteurs, franchise...
- soit souscrire un contrat temporaire auprès du centre national selon la grille tarifaire ci-dessous en adressant par mail à assurance@sgdf.fr **une semaine avant la date de garantie souhaitée** :
 - une copie de la carte grise du véhicule,
 - les coordonnées du ou des conducteur(s) du véhicule (minimum l'âge légal requis et pas de nombre d'année de détention du permis),
 - le nom du groupe et numéro de structure,
 - et la période à assurer.

Le montant de la prime sera prélevé directement sur le compte du groupe.

L'assurance temporaire SGDF permet d'assurer plusieurs conducteurs et notamment les jeunes conducteurs, et ce sans surcoût . Aucun malus n'est appliqué en cas de sinistre.

Dans le cas où le véhicule serait détérioré ou inutilisable et qu'aucune assurance temporaire SGDF n'aurait été souscrite, aucun remboursement ne pourra avoir lieu. Dans tous les cas, les franchises resteront à la charge du propriétaire du véhicule ou à celle du groupe.

Les tarifs

Age du véhicule <3,5T	Garanties automatiques	Durée du prêt	
		jusqu'à 15 jours	jusqu'à 1 mois
Au-delà de 11 ans	Formule 1	58 €	85 €
Compris entre 7 et 11 ans	Formule 2	75 €	110 €
Inférieur à 7 ans	Formule 3	160 €	235 €

L'âge du véhicule est calculé au premier janvier de l'année en cours et à partir de la date de première mise en circulation indiquée sur la carte grise.

Les formules ci-dessus ne sont pas modulables. Par exemple, pour un véhicule de plus de 11 ans, vous ne pouvez pas souscrire la formule 3.

Formule 1	Responsabilité civile, défense et recours, protection juridique étendue, protection spéciale du conducteur, assistance
Formule 2	d° formule 1 + incendie vol*, bris de glaces, catastrophes naturelles
Formule 3	d° formule 2 + dommages tous accidents*, effets personnels*

* franchise de 129 € - la franchise catastrophes naturelles est la franchise légale applicable